

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n°D-CA/2018-036

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P3.9 - Tarification pour le traitement par le CEEA des demandes d'autorisation de projet

Exposé de la décision :

En application de la *directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil, du 22 septembre 2010, relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques* et le *décret n°2013-118 du 1er février 2013 et son arrêté relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales*, tout projet de recherche doit avoir une autorisation de projet, délivrée par le Ministère Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, préalablement au démarrage des expérimentations.

Cette autorisation est délivrée au vu de l'avis favorable du Comité d'Ethique pour l'Expérimentation Animale dont dépend l'établissement utilisateur (EU) dans lequel se déroulera le projet. Un EU est l'ensemble composé d'une animalerie et de tous les locaux d'expérimentation animale du site utilisant les animaux de l'animalerie.

Le Comité d'Ethique en matière d'Expérimentation animale de Paris Descartes a été enregistré par le *Comité National de Réflexion Ethique sur l'Expérimentation Animale (CNREEA)*, le 29 novembre 2010, sous le numéro 34 [CEEA 34]. Il assure le rôle réglementaire fixé par l'arrêté du 1^{er} Février 2013 pour l'ensemble de la communauté scientifique de son périmètre. A ce jour, l'Université Paris Descartes comporte 14 établissements utilisateurs (EU) agréés par la *Direction Départementale des la Protection des Populations de la Préfecture de Police de Paris et des Hauts-de-Seine* répartis sur les sites suivants : Centre de Psychiatrie et Neurosciences (Saint-Anne), Centre de Recherche Cardiovasculaire de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, Ecole de chirurgie des Hôpitaux de Paris, Faculté de Chirurgie Dentaire, Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales (Saints-Pères), Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, Hôpital et Institut Cochin, Hôpital Necker-Enfants Malades, Faculté de Médecine-Site Broussais, Institut Imagine. Ce sont les EU qui saisissent le Comité d'Ethique pour avis. Le Comité d'Ethique Paris Descartes pour l'Expérimentation Animale est composé de 45 membres qui sont des représentants de tous ces EU et qui évaluent, de façon bénévole, les demandes d'autorisation de projet qui lui sont soumises.

Le Comité d'Ethique Paris Descartes pour l'Expérimentation Animale est une plateforme transversale au service de la communauté scientifique, vitale pour l'activité de recherche de notre Université.

Au regard du nombre croissant de demandes d'autorisations de projets soumis au CEEA, chacune de ces demandes fera l'objet par le Comité d'une facturation, à l'Etablissement Utilisateur demandeur, de **200 euros HT par projet**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstentions : 04 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 16</p>

Fait à Paris, le **11 AVR. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

11 AVR. 2018

11 AVR. 2018